



**Liberté • Égalité • Fraternité**  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU MORBIHAN

**Direction départementale des territoires et de la mer**

Service eau, nature et biodiversité

Unité gestion des procédures environnementales

affaire suivie par :

Isabelle LERIDEAU/Colette GUEGAN-DDTM 56

tel : 02.56.63.74.71/02.56.63.74.72

courriel : [isabelle.lerideau@morbihan.gouv.fr](mailto:isabelle.lerideau@morbihan.gouv.fr)

[colette.guegan@morbihan.gouv.fr](mailto:colette.guegan@morbihan.gouv.fr)

Vannes, le **23 MAI 2018**

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Morbihan

à

Monsieur le directeur départemental de la protection des populations  
32, boulevard de la résistance  
56019 VANNES Cedex

**objet : Installations classées pour la protection de l'environnement - Autorisation environnementale - EARL PIG BOIS – Lizio.**

L'EARL PIG BOIS, dont le siège social est situé au lieu-dit « le Hangouët » 56460 Lizio, a déposé une demande d'autorisation environnementale, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement selon les rubriques n°2102-1 et 3660-b, liée à un projet d'exploiter un élevage porcin devant comporter, après augmentation de l'effectif, 3260 animaux équivalents sur le territoire de la commune de LIZIO au lieu-dit « Le Hangoët », au titre :

DOMAINES CONCERNÉS PAR LA DEMANDE	OUI	NON
<b>LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES</b> (projets visés au 1° de l'article L. 181-1 ; déclarations loi sur l'eau soumises à évaluation environnementale) p.4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>ICPE</b> (projets mentionnés au 1 <sup>er</sup> alinéa du 2° de l'article L. 181-1) p.8	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>MODIFICATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (RNN)</b> (articles L. 332-6 et L. 332-9 du code de l'environnement) p.11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>MODIFICATION D'UN SITE CLASSÉ</b> (art. L.341-7 et L.341-10 du code de l'environnement) p.11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>DÉROGATION « ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS »</b> (art.L.411-2 du code de l'environnement) p.12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>DOSSIER AGREMENT OGM</b> (article L. 532-3 du code de l'environnement) p.13	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>DOSSIER AGREMENT DECHETS</b> (article L.541-22 du code de l'environnement) p.12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>DOSSIER ENERGIE</b> (article L. 311 1 du code de l'énergie) p.14	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT</b> (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier) p.14	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

J'ai l'honneur de vous communiquer les informations suivantes sur ce dossier :

**☞ en matière d'urbanisme :**

La carte communale de Lizio approuvée le 26 décembre 2005 par arrêté préfectoral identifie les terrains concernés en zone naturelle.

Le permis de construire relatif à l'unité de méthanisation a été délivré le 17 janvier 2018.

Le projet n'impacte aucune zone humide.

Dans ces conditions, aucune remarque n'est à formuler au titre de l'urbanisme.

☛ **concernant les risques naturels et technologiques**

L'unité Prévention Risques et Nuisances n'a pas d'observations particulières à formuler sur ce projet au regard des risques naturels, technologiques et des nuisances.

☛ **concernant les enjeux agronomiques liés au plan d'épandage présenté**

Après étude du dossier, il ressort que les pratiques du pétitionnaire décrites dans le dossier sont compatibles avec le 5ème programme d'action nitrates.

L'analyse permet de constater que la charge en phosphore total par ha de SDN respecte les exigences fixées par la note des préfets du 30 novembre 2010 complétée par la note DREAL du 14 novembre 2014.

Un diagnostic des parcelles à risque phosphore est joint au dossier et une sensibilisation aux mesures compensatoires éventuellement nécessaires a été diffusée auprès des exploitants concernés.

**Au regard de l'ensemble des éléments qui précèdent, j'émetts un avis favorable à la réalisation de ce projet.**

Pour le directeur départemental des territoires  
et de la mer



Mathieu BATARD